

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE

L'an deux mille dix-huit, le mardi 3 juillet à 11h, se sont réunis en séance publique, à l'hôtel de ville de Gennevilliers, les membres du Conseil de Territoire de l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du 29 juin 2018 conformément l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 17

BACHA Fatiha / DEBEAUD Franck / LE NAGARD Marie-France / MOTHRON Georges / RAIB Naïma / MARE Guillaume / REVILLON Yves / MUZEAU Rémi / BOUCHOUICHA Yahia / GOUETA Nicole / LEGHMARA Leila / MOME Michel / VALLEE Marie-Lise / HOURSON Marc / LECLERC Patrice / MOUADDINE Nadia / EREZ Anne-Laure.

POUVOIRS DONNÉS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 4

AESCHLIMANN Manuel représenté par MARE Guillaume / **BOLUFER Jean Paul** représenté par GOUETA Nicole / **CANTET Anne-Gabrielle** représentée par REVILLON Yves / **COBLENTZ Caroline** représentée par VALLEE Marie-Lise.

ABSENTS : 59

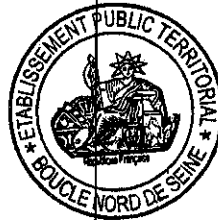
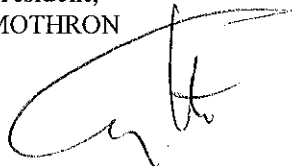
ABSSI Chaouki / AESCHLIMANN Marie-Do / ALLAMELLOU Manuel / AMARIR Fatima / BACHELAY Alexis / BENEDIC Fabien / BOULANGER Alain-Bernard / BOULDOIRES Benoît / BOULORD Grégory / BOURDU Anne / CAMILLERI Mickaël / CAZABAN Julie / CHAKER Rachid / CHARAIX Céline / CHRIQUI-MENGEOT Rita / CLAVEL Benoît / COCHEPAIN Stéphane / COLIN Chantal / CULOT Pierre / DEPINS Antoine / DELACROIX Agnès / DELATTRE Amélie / DOUCET Philippe / ELHADDAD Khaled / FANIER Basile / FISCHER Josiane / FRONTIGNY Nadia / GASMI Samia / HADRI Nadoi / JAUFFRET Anne-Christine / JEHANIN Romain / JUSTICE Éric / KARCHER Renée / LAM Thomas / LAUER Evelyne / LEMOAL Alice / LENOIR Laurence / LORIAUX Christine / MAAZOUZI Mohamed / MANCIPOZ André / MARIAUD Sylvie / MAYOLY-FLORENTIN Claire / MERCIER Luc / MERGY Aurélie / MERIC Delphine / METEZEAU Philippe / METIAS Samuel / MEYNARD Sylvie / PARRENIN Lara / PELAIN Pascal / PERICAT Xavier / PERROTEL Sébastien / PINARD Patrice / PIQUE Yves / PLOTEAU Jean-François / RENAULT Sébastien / SAVRY Gilles / TOUMI Délia / VUILLEMIN Anne-Sophie.

Madame Fatiha BACHA est désignée comme Secrétaire (art. L.2121-15 du CGCT).

DELIBERATION N° 2018/S06/006

Transmission & Affichage le **13 JUL. 2018**

Le Président,
Georges MOTHRON



PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
ARRIVÉ LE
13 JUL. 2018
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

République Française

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
BOUCLE NORD DE SEINE**

Séance du Conseil de Territoire

du 3 juillet 2018

Délibération n°2018/S06/006

Objet : Approbation du compte administratif du budget de l'assainissement – Exercice 2017.

Le 3 juillet 2018, le Conseil de Territoire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Gennevilliers, sous la présidence de Monsieur Georges MOTHRON, son Président ;

Nombre de membres composant le Conseil de territoire : 80

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 4

Mme Fatiha BACHA a été désignée secrétaire de séance ;

EXPOSÉ

Considérant que l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées ;

Considérant qu'à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes ;

Considérant que le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;

Considérant que le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice ;

Considérant que le compte administratif est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

Entendu l'exposé de Monsieur MUZEAU, Vice-président en charge des finances,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Yves REVILLON a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Georges MOTHRON, Président de l'établissement, s'est retiré de la salle du Conseil,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Vu le compte administratif du budget annexe du service de l'assainissement dressé par l'ordonnateur,

Vu le compte de gestion du budget annexe du service de l'assainissement de Monsieur le Trésorier faisant apparaître la conformité des écritures,

Après en avoir débattu ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE Le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe du service de l'assainissement de l'Etablissement public territorial Boucle Nord de Seine.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa publication, d'un recours gracieux devant le Président de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et, dans le même délai, d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Annexe : compte administratif 2017 – budget annexe du service de l'assainissement de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

Résultat des votes : Unanimité, (le Président ayant quitté la salle, celui-ci n'a pas pris part au vote).

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré ce jour,

Pour extrait conforme,



Georges MOTHRON

Président de Boucle Nord de Seine
Maire d'Argenteuil